

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 18066

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 17 NOV. 2021

IN EXtenso CENTRE OUEST
Société par actions simplifiée au capital de 28.076.482 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 OCTOBRE 2021**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- du rapport du Conseil de Surveillance
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

Voix pour : 26 845 856 Voix contre : 0 Abstentions : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés,

constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 5 032 902,93 euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat net 5 032 902,93 euros
- En dotation à la réserve légale 251 645,15 euros
- Le solde, soit 4 781 257,78 euros auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit 77 026,65 euros auquel s'ajoute les autres réserves, soit 5 144 401,89 euros pour former un bénéfice distribuable de 10 002 686,32 euros
- A titre de dividendes aux actionnaires (portant sur 27 282 606 actions), la somme de 4 365 216,96 euros soit un dividende de 0,16 € par action
- Le solde, soit la somme de 5 637 469,36 euros au poste « Autres réserves »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Il est rappelé que les 793 876 nouvelles actions créées le 5 juillet 2021 n'ouvrent pas droit à dividende.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 1 110 401,76 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 3 254 815,20 euros.

La Collectivité des Associés est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juin 2020	3 273 912 €	27 282 606	827 724 €	2 445 188 €
30 juin 2019	3 001 086,66 €	27 282 606	883 318,48 €	2 217 768,18 €
31 mai 2018	3 001 086 €	27 282 606	916 945 €	2 084 141 €

Voix pour : 26 845 856 Voix contre : 0 Abstentions : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

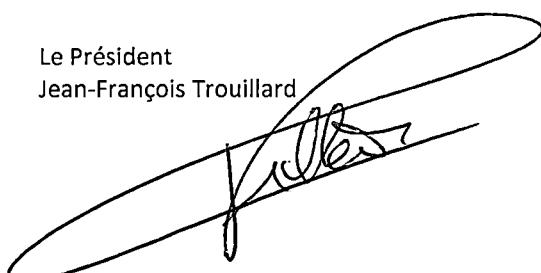
NEUVIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

Voix pour : 26 845 856 Voix contre : 0 Abstentions : 0
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président
 Jean-François Trouillard

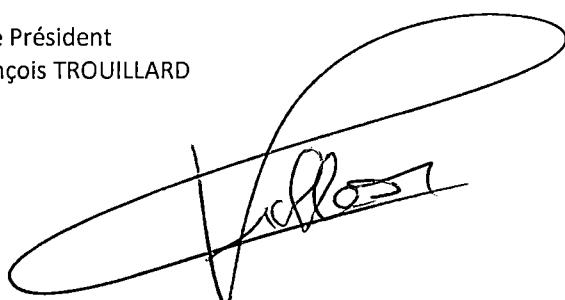


IN EXTENO CENTRE OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 28 076 482 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2021

Le Président
Jean-François TROUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Trouillard". It is written in a cursive style with a large, stylized oval flourish at the end.

**SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2021**

8 rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement	149 979	149 443	536	12 092
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	42 515 434		42 515 434	42 082 677
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131 414	120 569	10 845	13 545
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 848 250	4 029 484	1 818 766	1 635 769
Autres immobilisations corporelles	2 673		2 673	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				127 103
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	156 861	28 861	128 000	128 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	126 705		126 705	89 459
Prêts				
Autres immobilisations financières	616 502	912	615 590	699 814
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 567 043	4 348 495	45 218 549	44 788 459
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	42 000		42 000	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 114 967	1 669 805	16 445 162	17 551 624
Autres créances	1 051 321	82 182	969 139	911 597
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
Disponibilités	11 906 129		11 906 129	10 290 743
Charges constatées d'avance (3)	326 586		326 586	225 884
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 741 003	1 751 987	29 989 016	29 279 849
Frais d'émission d'emprunt à étailler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	81 308 046	6 100 482	75 207 565	74 068 308
(1) Dont droit au bail				50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			348 216	172 026

BILAN PASSIF

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 376 412	1 169 488
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 144 402	4 467 565
Report à nouveau	77 027	19 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 032 903	4 138 466
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40 586 288	38 750 271
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	60 900	116 610
Provisions pour charges	377 627	808 606
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	438 527	925 216
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 927 699	7 040 012
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 562 462	2 315 261
Dettes fiscales et sociales	11 487 624	11 396 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	321 076	297 544
Produits constatés d'avance	14 883 138	13 342 655
TOTAL DETTES (1)	34 182 750	34 392 821
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	75 207 565	74 068 308
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 373 107	5 187 416
(1) Dont à moins d'un an (a)	30 809 643	29 205 404
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		44
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	213		213	168
Production vendue (biens)	536 797		536 797	418 707
Production vendue (services)	57 679 925		57 679 925	55 892 173
Chiffre d'affaires net	58 216 936		58 216 936	56 311 048
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			375 300	35 057
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 620 969	902 026
Autres produits			14 595	2 957
Total produits d'exploitation (I)			60 227 800	57 251 088
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				332
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 657 464	13 899 621
Impôts, taxes et versements assimilés			1 936 291	1 841 743
Salaires et traitements			22 943 937	22 256 399
Charges sociales			7 808 647	7 833 327
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			589 711	547 436
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			233 718	654 341
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 552	199 258
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 175 087	2 888 144
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			52 368 406	50 120 601
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 859 394	7 130 487
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			12 250	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 636	45 038
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			70 886	45 038
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			912	28 861
Intérêts et charges assimilées (4)			100 120	177 461
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			101 032	206 322
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-30 146	-161 284
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			7 829 248	6 969 203

COMpte DE RESULTAT

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	30 192	17 902
Sur opérations en capital	1 122 416	609 893
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		13 192
Total produits exceptionnels (VII)	152 608	640 987
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	38 167	7 705
Sur opérations en capital	1 309 018	629 297
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		124 361
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 347 185	761 363
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-194 577	-120 376
Participation des salariés aux résultats (IX)	767 000	722 250
Impôts sur les bénéfices (X)	1 834 768	1 988 111
Total des produits (I+III+V+VII)	61 451 294	57 937 113
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 418 391	53 798 646
BENEFICE OU Perte	5 032 903	4 138 466
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	133 738	121 679
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	49 056	35 742
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 75 207 565 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 032 903 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

01/10/2020 Achat d'un fonds libéral à la société ECLA à PERRUSSON pour une valeur de 460 000 €.

29/04/2021 Achat de mandats de commissariat aux comptes pour une valeur de 22 250 €.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 s'est poursuivie durant l'exercice clos le 30 juin 2021.

A ce titre, les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces évènements et de leurs conséquences. L'entreprise constate que ces évènements n'ont pas d'impact significatif sur son activité et ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Société par Actions Simplifiée
IN EXENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021





Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société de
commissaires
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Société par actions Simplifiée
IN EXtenso CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la société **IN EXtenso CENTRE OUEST**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXtenso CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

Tél. 01 40 53 39 80
fax 01 40 53 05 56

S.A. au capital de
37 000 €
Inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Paris
RCS Paris B 602 006 116
Code NAF 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 95602006116

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fonds commercial » de l'annexe (page 11) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

.../...



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 20 octobre 2021

**Compagnie Française
De Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplôme
Commissaire aux comptes



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	149 979	149 443	536	12 092
Fonds commercial (1)	42 515 434		42 515 434	42 082 677
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131 414	120 569	10 845	13 545
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 848 250	4 029 484	1 818 766	1 635 769
Immobilisations corporelles en cours	2 673		2 673	
Avances et acomptes				127 103
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	156 861	28 861	128 000	128 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	126 705		126 705	89 459
Prêts				
Autres immobilisations financières	616 502	912	615 590	699 814
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 567 043	4 348 495	45 218 549	44 788 459
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	42 000		42 000	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 114 967	1 669 805	16 445 162	17 551 624
Autres créances	1 051 321	82 182	969 139	911 597
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
Disponibilités	11 906 129		11 906 129	10 290 743
Charges constatées d'avance (3)	326 586		326 586	225 884
TOTAL ACTIF CIRCULANT	31 741 003	1 751 987	29 989 016	29 279 849
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	81 308 046	6 100 482	75 207 565	74 068 308
(1) Dont droit au bail				50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			348 216	172 026

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 376 412	1 169 488
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 144 402	4 467 565
Report à nouveau	77 027	19 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 032 903	4 138 466
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40 586 288	38 750 271
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	60 900	116 610
Provisions pour charges	377 627	808 606
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	438 527	925 216
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 927 699	7 040 012
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 562 462	2 315 261
Dettes fiscales et sociales	11 487 624	11 396 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	321 076	297 544
Produits constatés d'avance	14 883 138	13 342 655
TOTAL DETTES (1)	34 182 750	34 392 821
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	75 207 565	74 068 308
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 373 107	5 187 416
(1) Dont à moins d'un an (a)	30 809 643	29 205 404
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		44
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	213		213	168
Production vendue (biens)	536 797		536 797	418 707
Production vendue (services)	57 679 925		57 679 925	55 892 173
Chiffre d'affaires net	58 216 936		58 216 936	56 311 048
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			375 300	35 057
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 620 969	902 026
Autres produits			14 595	2 957
Total produits d'exploitation (I)			60 227 800	57 251 088
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				332
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 657 464	13 899 621
Impôts, taxes et versements assimilés			1 936 291	1 841 743
Salaires et traitements			22 943 937	22 256 399
Charges sociales			7 808 647	7 833 327
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			589 711	547 436
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			233 718	654 341
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 552	199 258
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 175 087	2 888 144
Autres charges				
Total charges d'exploitation (III)			52 368 406	50 120 601
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 859 394	7 130 487
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			12 250	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 636	45 038
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			70 886	45 038
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			912	28 861
Intérêts et charges assimilées (4)			100 120	177 461
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			101 032	206 322
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-30 146	-161 284
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			7 829 248	6 969 203

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	30 192	17 902
Sur opérations en capital	1 122 416	609 893
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		13 192
Total produits exceptionnels (VII)	1 152 608	640 987
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	38 167	7 705
Sur opérations en capital	1 309 018	629 297
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		124 361
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 347 185	761 363
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-194 577	-120 376
Participation des salariés aux résultats (IX)	767 000	722 250
Impôts sur les bénéfices (X)	1 834 768	1 988 111
Total des produits (I+III+V+VII)	61 451 294	57 937 113
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 418 391	53 798 646
BENEFICE OU PERTE	5 032 903	4 138 466
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	133 738	121 679
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	49 056	35 742
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 75 207 565 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 032 903 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

01/10/2020 Achat d'un fonds libéral à la société ECLA à PERRUSSON pour une valeur de 460 000 €.

29/04/2021 Achat de mandats de commissariat aux comptes pour une valeur de 22 250 €.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 s'est poursuivie durant l'exercice clos le 30 juin 2021

A ce titre, les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces évènements et de leurs conséquences. L'entreprise constate que ces évènements n'ont pas d'impact significatif sur son activité et ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 226			19 226
- Fonds commercial	42 082 677	487 057	54 300	42 515 434
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	190 285	1 470	41 776	149 979
Immobilisations incorporelles	42 292 188	488 527	96 076	42 684 639
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	17 755			17 755
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	113 659			113 659
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 681 943	178 124		2 302 632
- Matériel de transport	64 388	4 804	4 790	64 402
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 443 361	620 127	582 270	3 481 216
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		2 673		2 673
- Avances et acomptes	127 103		127 103	
Immobilisations corporelles	6 448 209	805 728	714 163	5 982 337
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	156 861			156 861
- Autres titres immobilisés	89 459	76 339		126 705
- Prêts et autres immobilisations financières	699 814	358 009		616 502
Immobilisations financières	946 134	434 347		900 067
ACTIF IMMOBILISE	49 686 531	1 728 602	810 239	49 567 043

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

	30/06/2021
Éléments achetés	3 412 024
Éléments réévalués	39 103 410
Éléments reçus en apport	
Total	42 515 434

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 21 230 504 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU IN EXTENSO FORMATION CENTRE OUEST 49300 CHO	10 000		100,00	472
SARL IN EXTENSO SOCIAL CENTRE OUEST 49300 CHOLET	68 000		100,00	22 343
SASU IN EXTENSO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49300 CHO	50 000		100,00	-34 610
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	20 000		50,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	128 000	128 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	28 861				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 226			19 226
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	178 193	12 840		149 443
Immobilisations incorporelles	197 418	12 840		168 668
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	10 963	1 694		12 657
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	106 907	1 006		107 912
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 024 580	118 943	516 810	1 639 557
- Matériel de transport	43 928	15 902		56 181
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 485 415	426 169	577 838	2 333 746
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 671 793	563 714	1 094 649	4 150 053
ACTIF IMMOBILISE	4 869 211	576 553	1 094 649	4 318 722

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 20 109 375 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	616 502		
Autres			616 502
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 114 967	18 114 967	
Autres	1 051 321	703 105	348 216
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	326 586	326 586	
Total	20 109 375	19 144 658	964 718
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	28 810
Clients - FAE hors groupe	4 544 026
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	1 416
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	66 982
Divers - Produits à recevoir	9 775
Intérêts courus à recevoir	2 247
Total	4 653 255

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 27 282 606,00 euros décomposé en 27 282 606 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

C.F.C.E
112 bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	116 610	20 900	76 610		60 900
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	808 606		433 631		374 975
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer		2 652			2 652
Autres provisions pour risques et charges					
Total	925 216	23 552	510 241		438 527
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		23 552	510 241		
Financières					
Exceptionnelles					

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 182 750 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 927 699	1 554 593	3 373 107	
Emprunts et dettes financières divers (*)	750	750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 562 462	2 562 462		
Dettes fiscales et sociales	11 487 624	11 487 624		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	321 076	321 076		
Produits constatés d'avance	14 883 138	14 883 138		
Total	34 182 750	30 809 643	3 373 107	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 400 888			
(**) Dont envers les groupes et associés				

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	178 646
Fournisseurs - FAR hors groupe	1 482 100
ICNE s/ emprunts clientèle	4 538
Dettes provisionnées pour CP	2 743 111
Dettes provisionnées pour RTT	303 072
Dettes prov. sur part. des salariés	767 292
Personnel - Autres charges à payer	1 040
Personnel - Primes à payer	1 208 925
Personnel - Intéressement à payer	349 500
Orga. sociaux - Autres CS à payer	584 800
Charges à payer taxe organic	34 211
Charges à payer particip eff constr	146 277
Charge à payer - CFE	24 073
Charges à payer - CVAE	173 576
Charge à payer - Taxe foncière	106 663
Charge à payer - TVTS	1 800
Charge à payer - Taxe handicap	35 570
RRR à accorder et autres AAE	4 800
Total	8 149 994

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 193 919
- . En valeur : 257 912 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	326 586		
Total	326 586		

NOTES SUR LE BILAN**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	14 883 138		
Total	14 883 138		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/06/2021
Pole Angevin	12 693 519
Pole Choletais	11 851 625
Pole Poitou Charente	12 800 740
Pole Touraine	11 311 549
Pole Eurléanais	9 559 502
TOTAL	58 216 936

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	10 203	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 964	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 105 574	
Autres charges	203 444	
Rentrées sur créances amorties		29 830
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		362
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 122 416
TOTAL	1 347 185	1 152 608

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	7 829 248	1 886 870	5 942 378
+ Résultat exceptionnel	-194 577	-52 102	-142 475
- Participations des salariés	767 000		767 000
Résultat comptable	6 867 671	1 834 768	5 032 903
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

C.F.C.E
 112, bis rue Cardine:
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

01/07/2021 - Acquisition des 2 500 Titres de la SAS CASSIOPEE EXPERTISE pour 2 250 000 €.

01/07/2021 - Acquisition de 694 Titres de la SAS SOLOGNE AUDIT CONSEIL pour 124 920 €.

05/07/2021 – Acquisition de 9 306 Titres de la SAS SOLOGNE AUDIT CONSEIL pour 1 675 080 € par échange de 793 876 titres IN EXTENO CENTRE OUEST d'une valeur de 2,11€ par action.

05/07/2021 – Augmentation de capital de 793 876 € et complément du prix des titres en prime d'apport soit 881 204 €.

IN EXTENO CENTRE OUEST détient ainsi la totalité des titres de ces deux sociétés.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 69 510 712 euros

Adresse du siège social :

106 Cours Charlemagne

69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 106 Cours Charlemagne 69002 LYON.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	256 484
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	131 923
Autres engagements donnés	131 923
Total	388 407
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 10 875 067 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 374 975 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul de l'engagement retraite retenue est la suivante:

Taux d'actualisation : 1.05% (1.04 en N-1)

Taux de croissance des salaires : 1.00% (idem N-1)

Age de départ à la retraite : 65 ans (idem N-1)

Taux de rotation du personnel :

ancienneté < 5ans 14 % (idem N-1)

ancienneté entre 5 et 15 ans 9 % (idem N-1)

ancienneté > 15ans 4 % (idem N-1)

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TV 88-90)

La constitution de la provision indiquée ci-dessus est, nette des contrats d'assurance en cours valorisés au 30 juin 2021 à hauteur de 562486€.

AUTRES INFORMATIONS

Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 500 000 euros